



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2023-15

Séance du 31 mars 2023

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**Mise en œuvre d'un Label Qualité Internationale inscrit dans le
supplément au diplôme**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents ou représentés: 26

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

M. le président soumet au vote la mise en œuvre d'un Label Qualité Internationale inscrit dans le supplément au diplôme, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 31 mars 2023

Le Président,

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Mise en place du Label Qualité Internationale (LQI)

Contexte

L'Université d'Artois s'inscrit dans une démarche de développement de la coopération internationale et en fait l'une de ses priorités.

Pour ce faire, elle favorise la mobilité de ses étudiants et les partenariats avec des pays du monde entier.

L'Artois met également tout en œuvre pour garantir la meilleure insertion professionnelle possible à l'ensemble de ses étudiants.

Le Label Qualité Internationale vise à atteindre ces deux objectifs.

Il incite, d'une part, les étudiants à s'investir sur le volet international et à effectuer une mobilité d'études ou de stage. La mobilité permet d'améliorer les compétences linguistiques, d'acquérir de nouvelles compétences et d'avoir une ouverture sur d'autres cultures. Elle participe aussi au développement personnel des étudiants.

D'autre part, le LQI valorise le parcours de l'étudiant. Il apporte une plus-value au diplôme et au CV, qui lui permet de se démarquer lors de l'entrée sur le marché du travail.

Le label sera mentionné dans le supplément au diplôme pour mettre en avant son obtention.

Critères d'obtention du Label Qualité Internationale

Le Label Qualité Internationale peut être obtenu à partir de la 2^{ème} année et jusqu'en 2^{ème} année de master

Afin de pouvoir prétendre à l'obtention du LQI, l'étudiant doit obligatoirement avoir effectué une mobilité d'études ou de stage, et cumuler un minimum de 10 points parmi les critères suivants :

- 1) Mobilité d'études dans le cadre d'un double diplôme ou d'un parcours comprenant une mobilité obligatoire (10 points)
- 2) Mobilité d'études d'un semestre ou d'une année universitaire (7 points)
- 3) Mobilité de stage long (2 mois ou plus) à l'étranger (5 points)
- 4) Mobilité d'études ou de stage courte (moins de 2 mois) (3 points)
- 5) Année de césure dans un pays étranger (3 points)
- 6) Participation à un programme intensif international dit « BIP » (bilatéral ou multilatéral) (3 points)
- 7) Obtention d'une certification en langue étrangère (niveau B2 minimum ou équivalent) (3 points)
- 8) Suivi du module « préparation à la mobilité internationale » (à mettre en place) (3 points)
- 9) Animation d'un atelier à la Maison des Langues (2 points)
- 10) Participation à l'accueil des étudiants en mobilité entrante (2 points)
- 11) Participation à des actions d'information sur les programmes d'échanges (Semaine de la Mobilité Internationale, Journées Portes Ouvertes) (1 point)

Pour les items incluant la validation de crédits ECTS, les points ne seront comptabilisés que si les ECTS sont effectivement obtenus par l'étudiant.

Par ailleurs, la demande de label de l'étudiant doit être validée par la Commission LQI, qui peut également prendre en compte des critères complémentaires, notamment le bon déroulement de la mobilité.

La possibilité de demande et d'obtention du LQI est effective à compter de l'année universitaire 2023/2024. Il n'y a pas d'attribution rétroactive.

Constitution de la demande par l'étudiant

L'étudiant candidat à l'obtention du Label doit déposer sa demande en ligne via le formulaire spécifique avant le 1^{er} juin de chaque année. Le formulaire est disponible sur la page du Service des Relations Internationales de l'Université d'Artois.

Le demandeur doit justifier de l'obtention des 10 points nécessaires et fournir les justificatifs (en lien avec les services concernés le cas échéant).

Concernant les mobilités d'études dans le cadre d'un échange, le Service des Relations Internationales procède directement à la vérification via ses bases de données. L'étudiant n'est donc pas dans l'obligation de joindre un justificatif à sa demande.

Pour les autres critères, l'étudiant doit fournir un justificatif (contrat, convention, ...) ou une attestation du service référent.

Commission Label Qualité Internationale

La Commission LQI se réunit une fois par an afin de statuer sur les demandes de Label Qualité Internationale. Si nécessaire, d'autres réunions de la Commission pourront être organisées.

La Commission a en charge la vérification de l'éligibilité de la candidature :

- Dépôt du dossier et des pièces justificatives dans le délai imparti ;
- Obtention de 10 points minimums parmi la liste de critères.

Des critères qualitatifs peuvent être, en sus, pris en considération par la Commission, qui peut décider de ne pas attribuer le LQI à un étudiant dont le comportement aurait nui à l'image de l'Université d'Artois.

La Commission LQI est composée :

- Du Vice-Président aux relations internationales
- Du responsable administratif du Service des Relations Internationales
- D'un représentant de la Direction des Etudes
- D'un représentant de la Maison des Langues
- D'un représentant du Cap Avenir
- D'un ou plusieurs représentants des Correspondants Relations Internationales

Délivrance du certificat d'obtention du Label Qualité Internationale

Le certificat attestant de l'obtention du Label Qualité Internationale est délivré par le Président de l'Université d'Artois et édité par la Direction des Etudes.

Le Label est également mentionné dans le supplément au diplôme.